



FORMATION

Assistant familial

UN DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 3

Le diplôme d'État d'Assistant Familial est un diplôme de niveau 3 délivré par le représentant de l'État dans la région au nom du ministère des Solidarités et de la Santé.

LA PROFESSION ET LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

L'Assistant Familial est un travailleur social qui exerce une profession définie et réglementée d'accueil permanent, à son domicile et dans sa famille, de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans. L'accueil peut être organisé au titre de la protection de l'enfance ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique.

L'Assistant Familial doit être titulaire d'un agrément délivré par le président du Conseil Général de son département de résidence. En cas de circonstances imposant une séparation entre parents et enfant, le fondement de la profession d'Assistant Familial est de procurer à l'enfant ou à l'adolescent, confié par le service qui l'emploie, des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation.

Le travail de l'Assistant Familial s'inscrit dans un projet éducatif global qui nécessite un ensemble d'interventions psycho-socioéducatives spécifique à chaque enfant, adolescent ou jeune majeur.

La carrière d'Assistant Familial peut évoluer : soit en variant les modes d'accueil, soit en passant de l'exercice en milieu familial à celui en structure, soit en choisissant la mobilité territoriale. Une évolution est aussi possible vers la formation d'Accompagnant Éducatif et Social, de Technicien de l'Intervention Sociale et Familial ou de Moniteur Éducateur.

PRÉREQUIS

- Être en situation d'emploi d'Assistant Familial agréé.
- Avoir réalisé le stage préparatoire de 60 h.
- Avoir l'accord de l'employeur. La formation est initiée par l'employeur.

OBJECTIFS

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR PAR DOMAINE

Domaine de compétences 1 : Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil

- Répondre aux besoins physiques de l'enfant
- Contribuer à répondre aux besoins psychiques de l'enfant
- Répondre au besoin de soins
- Intégrer l'enfant dans sa famille d'accueil

Domaine de compétences 2 : Accompagnement éducatif de l'enfant

- Favoriser le développement global de l'enfant
- Contribuer à l'insertion sociale, scolaire ou professionnelle de l'enfant

Domaine de compétences 3 : Communication professionnelle

- Communiquer avec les membres de l'équipe de placement familial
- Communiquer avec les intervenants extérieurs

DURÉE DE LA FORMATION :

- **Pour le parcours complet**, la formation est de 240 heures réparties sur 22 mois.
- **Pour le parcours partiel**, la formation est construite de façon individualisée et en lien avec les personnes engagées qui soit sont dans un parcours de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) soit ont déjà effectué une partie de la formation. Consulter la rubrique VAE sur notre site Internet : www.irtsparisidf.asso.fr

MODALITÉS D'INSCRIPTION / ADMISSION :

S'inscrire en ligne via le site Internet. Le dossier d'inscription à télécharger sur le site doit être renvoyé à l'établissement d'Avon par courrier postal ou par mail.

Le DEAF dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité nécessaire pour l'entrée en formation d'Accompagnant Éducatif et Social (AES). Néanmoins, il ne dispense pas de l'épreuve orale d'admission.

MODALITÉS DE FORMATION :

THÉORIQUE

240 heures en centre de formation, réparties en 3 domaines de formation :

- Bloc de compétence 1 : Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil
- Bloc de compétence 2 : Accompagnement éducatif de l'enfant
- Bloc de compétence 3 : Communication professionnelle

PRATIQUE

- Pas de stage pratique pendant la formation théorique ;
- Un stage obligatoire avant la formation ;
- Une évaluation de l'évolution du stagiaire est effectuée sur le lieu de travail avec le référent professionnel (formation en alternance avec un emploi).

MÉTHODES MOBILISÉES

Une formation théorique de 2 jours par mois sur 22 mois est prévue, hors mercredis et vacances scolaires.

Le lieu de travail reste un lieu de formation pour l'évaluation de la progression du stagiaire et pour la construction des écrits demandés en vue des examens de certification.

TARIFS

- Frais d'inscription et gestion de dossier : 50 €
- Coût de la formation : 11,50 €/h, soit 2760 €

FINANCEMENTS

2 sources :

- Par l'employeur au titre de la formation continue professionnelle ;
- Par un conventionnement avec le Conseil départemental du 77 (15 places).

Aucun financement n'est dispensé par la Région pour cette formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION



Épreuves de certification du diplôme d'État d'Assistant Familial : Les trois épreuves sont organisées et se passent en centre d'examen régional. La moyenne à chaque domaine est requise pour obtenir le diplôme ; les épreuves ne sont pas cumulables.

Une épreuve par domaine de compétences :

- DC1 : Entretien sur dossier de 45 minutes avec 2 examinateurs. Dossier construit pendant la formation.
- DC2 : Étude de cas - 2 heures. Questionnaire issu de l'étude de cas sur le positionnement professionnel. 2 correcteurs.
- DC3 : Épreuve orale de communication - 30 minutes avec deux examinateurs. Entretien avec support : livret de formation, rapports d'évaluation, projet de formation et son bilan.

CALENDRIER D'ADMISSION



- Ouverture des inscriptions dès parution du calendrier sur le site internet.
- Rentrée en novembre de chaque année.
- L'admission peut se faire jusqu'à une semaine avant la date d'entrée en formation.

INDICATEURS 2022

- Taux de réussite : 89%
- Taux de remplissage : 80%
- Taux d'abandon : 0%
- Nombre de place : 25 places

NOMBRE DE PLACES EN FORMATION :

Selon agrément, nombre de places en formation initiale, en contrat de professionnalisation, en contrat d'apprentissage :

25 places agréées par la Région.

L'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE :

La carrière d'Assistant familial peut évoluer : soit en variant les modes d'accueil (accueil continu, intermittent, relais, spécialisé, d'urgence), soit en passant de l'exercice en milieu familial à celui en structures, soit en choisissant la mobilité territoriale.

L'Assistant Familial diplômé peut aussi évoluer en s'orientant vers d'autres formations diplômantes de même niveau ou de niveau supérieur.

L'évolution est possible vers la formation de Technicien de l'Intervention Sociale et Familial (TISF) ou de Moniteur Éducateur (ME).

CONTACTS

IRTS AVON

44 avenue de Valvins
Bâtiment Odéon - 77210 Avon

Responsable de filière

Marie-Pierre PANCRAZI
01 78 49 60 91
irts77fontainebleau@parmentieridf.fr

Secrétaire pédagogique

Aura BORHA
01 78 49 60 12
aborha@parmentieridf.fr

Conseillère formation

Aurélie MULARD
01 78 49 60 19
amulard@parmentieridf.fr



IRTS Paris Île-de-France
PARMENTIER



IRTSPARMENTIER.FR

Mise à jour : septembre 2023



IRTS Paris Île-de-France
PARMENTIER


IRTSPARMENTIER.FR

Mise à jour : septembre 2023